

# COUPES VETERANS

## **Article 1 - Conditions de participation**

La coupe vétérans est réservée aux licenciés traditionnels Civils et Corps à la Fédération française de tennis de table âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Le droit d'engagement est de 4 € par équipe pour le niveau départemental.

## **Article 2 - Formule de la compétition**

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule de la coupe suivante : quatre simples et un double. Les parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées) dans l'ordre suivant : AX - BY - double - AY - BX. Toutes les rencontres se jouent 3-2 / 4-1 / 5-0/.

## **Article 3 - Tableaux**

La coupe vétérans comporte trois tableaux :

- Tableau V1 : plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours
- Tableau V2 : plus de 50 ans au 1er janvier de la saison en cours.
- Tableau V3 : plus de 60 ans au 1er janvier de la saison en cours.-

## **Article 4 - Composition des équipes**

A la date fixée par le comité départemental, les associations adressent à celui-ci les engagements accompagnés des droits correspondants.

L'association désigne pour chaque équipe engagée deux joueurs au minimum et quatre joueurs au maximum. Un joueur ne peut figurer que dans une équipe. Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger. Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe à la condition que chacune de ces associations n'engage pas une autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

Une équipe peut être composée de messieurs, de dames ou être mixte.

Les joueurs de plus de 70 ans peuvent être inclus dans des équipes des tableaux A, B et C. Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être inclus dans des équipes des tableaux A et B. Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être inclus dans des équipes du tableau A.

## **Article 5 – Déroulement sportif**

Les épreuves se déroulent de la manière suivante :

- Phase qualificative sur une journée : poules de 3 ou 4 équipes ;
- Phase de classement : sur une journée :tableau(x) à élimination directe avec placement dans le tableau en fonction de la place acquise dans la poule et classement intégral ou partiel selon les cas.

Il n'y a pas d'échelon régional.